COLLEGE L'ASTREE

Année scolaire 2026-2027

PV du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 02-11-2026

Membres du conseil d'administration

1) ***Pour l'administration :***
   - Mme CHOVET Mireille, chef d'établissement
   - Mme DRIDI Sabrina, chef d'établissement adjoint
   - Mr ALLIROT Xavier, Adjoint gestionnaire de l'établissement
   - Mme TRALLERO, CPE

2) ***Pour la Région, le Département, élus locaux :***
   - Mme CHAZELLE
   - M. GOUTTEFARDE

3) ***Pour les professeurs et représentants des personnels :***
   - Mme VIAL
   - Mme LISARDE-ROBERT
   - Mme BOURGANEL
   - Mme DEGOUTTE
   - M. DEVEAUX
   - Mme GOUTTESOULARD
   - Mme TROCHUT
   - M. CHOUCHOU
   - Mme VARIGAULT
   - Mme TRESSENS
   - M. THOMASSERY
   - Mme BOURGANEL

4) ***Pour les parents :***
   - Mme LARGE
   - Mme DEVEAUX
   - Mme BOURRETTE
   - Mme ROBILLARD
   - Mme NOTO

5) ***Pour les élèves :***

Soit 22 participants.
Mme CHOVET déclare que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut donc siéger.
Elle ouvre la séance à 17h30. Mme DRIDI est nommée secrétaire de séance. 18 votants.

Ordre du jour

1) Installation des instances

Conseil d'administration : voir annexe 1

Commission permanente
Mme CHOVET propose de ne pas réunir la commission permanente. Le conseil d'administration décide de ne pas créer de commission permanente mais se dotera de commissions de travail avec le même nombre de membres.

Conseil de discipline : voir annexe 3

Commission hygiène et sécurité : voir annexe 5

Commission d'appel d'offres : voir annexe 8

CESCE : voir annexe X

CVC : Mme NOTO et Mme GIRAUD

2) Approbation PV du précédent CA

Vote - Pour = 17 / Contre = 0 / Abstentions = 1

3) Contrats et convention

Convention ARCIS – option Chorale

Intervention de Madame Chovet : L'association a été créée en 1996 dans l'objectif d'un travail commun entre élèves et professionnels du monde du spectacle. Néanmoins, depuis quelques années, l'investissement d'ARCIS est moindre qu'il y a 30 ans. Les enseignants ne sont plus rémunérés par des HSA DRAAC comme avant alors que le travail est conséquent.

Vote - Pour = 18 / Contre = 0 / Abstentions = 0

4) Bilan échange en Italie

Echange sur deux années scolaires.

Montant de la participation demandée aux familles : 134,85€

Vote - Pour = 18 / Contre = 0 / Abstentions = 0

5) Voyage en Angleterre

Du 21 au 27 mars 2027 à Londres. Visites classiques de monuments et musées.

Elèves hébergés en famille-hôtesse.

Participation des familles : 478,45€ par enfant.

55 élèves de 3ème et 4 accompagnateurs.

1994,25€ pour l'établissement.

Fonctionnement avec Eurovoyages, voyagiste.

Pour le principe du voyage :

Vote - Pour = 18 / Contre = 0 / Abstentions = 0

Pour le contrat :

Vote - Pour = 18 / Contre = 0 / Abstentions = 0

6) Voyage en Provence

Du 5 au 7 avril 2027

30 élèves latinistes et 3 accompagnateurs.

Hébergement en hôtel.

307€ par élève.

Pour le principe du voyage :

Vote - Pour = 18 / Contre = 0 / Abstentions = 0

7) Règlement intérieur du conseil d'administration

Modification des articles 14, 15. Ajout de l'article 16.

Vote - Pour = 15 / Contre = 3 / Abstentions = 0

8) Délégation de signature – Madame DRIDI, principale-adjointe

9) Présentation des IMP

IMP EPS : 2*0.5
IMP EVARS cité scolaire : 0,5
IMP liaison collège/lycée : 0,5
IMP liaison école/collège : 0,5
IMP référent pHARe : 0,5
IMP référent culture : 1
IMP référent décrochage scolaire : 1
IMP référent numérique : 1

10) DNB blanc et DNB oral, calendrier

DNB blanc : les 30 et 31 mars et le 1er avril 2027

Oral blanc DNB : 19 mai 2027
Banalisation des cours pour les autres niveaux :

Vote - Pour = 18 / Contre = 0 / Abstentions = 0

Oral DNB : 16 juin 2027
Banalisation des cours pour les autres niveaux :

Vote - Pour = 18 / Contre = 0 / Abstentions = 0

6 novembre 2026 : Cérémonie du 11 novembre.

11) Information mairie

4 élèves résidant de Boën pourront candidater pour le conseil municipal des jeunes à la mairie. Les dossiers de candidature pourront être déposés au collège.
Proposition d'organiser pour d'autres villages, si demande.

12) Lecture du courrier de Monsieur l'IA-DASEN

La séance est levée à 19h12.